

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 11 - 17

Séance du 24 novembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents 32

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

PANDEMIE COVID-19

**MESURE EXCEPTIONNELLE
DE REDUCTION
DE LA REDEVANCE 2020**

**POUR LE RESTAURANT
« TONTON JU »**

**SITUE SUR LE SITE DE
PORT D'ALON LA NARTETTE
ET BENEFICIAINT
D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION
TEMPORAIRE CONCLUE
ENTRE LE CONSERVATOIRE
DU LITTORAL
ET LA COMMUNE**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel

Etait représenté :

Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul ROCHE

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201117-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Le Conseil Municipal a approuvé la réduction des droits de terrasse en faveur des commerces sédentaires et la réduction de redevance de commerces ambulants bénéficiant d'une convention temporaire d'occupation du domaine public et ce, dans un esprit de solidarité et de soutien à l'économie locale à la suite des mesures de confinement général de la population liées à la pandémie COVID19.

Monsieur Julien BRONZO, gérant du restaurant dénommé « Tonton Ju » situé Calanque de Port d'Alon bénéficie d'une convention temporaire d'occupation d'un bâtiment sur le site port d'Alon-La Nartette conclue avec le Conservatoire du Littoral et la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale d'approuver la réduction de sa redevance.

Il est précisé que cette réduction proposée a reçu l'avis favorable du Conservatoire du Littoral et représente pour ce restaurant la somme de 1 500 € sur un montant de redevance annuelle de 9 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la réduction de 1 500€ de la redevance de l'Etablissement dénommé « Tonton Ju » dont le gérant est Monsieur Julien BRONZO, SARL Unip BRONZO.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY